



**ROSNY**  
SOUS-BOIS

REPUBLIQUE FRANÇAISE  
LIBERTÉ ÉGALITÉ FRATERNITÉ

Direction des espaces publics  
Service voirie et réseaux divers  
VC

**ARRETE N° SG23- 707**

**ARRETE PORTANT REGLEMENTATION DU STATIONNEMENT ET DE LA CIRCULATION  
DANS LE PARC JEAN DECESARI RUE CLAUDE PERNES  
DU SAMEDI 16 SEPTEMBRE A 6H00 AU DIMANCHE 17 SEPTEMBRE 2023 A 8H30**

Le Maire de Rosny-sous-Bois, Vice-Président de Grand Paris Grand Est,  
**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,  
**Vu** le Code général de la Propriété des Personnes Publiques,  
**Vu** le Code de la Route,  
**Vu** le Code de la voirie routière,  
**Vu** l'Instruction interministérielle sur la signalisation routière approuvée par arrêté du 6 novembre 1992 modifié,  
**Vu** le Règlement de Voirie adopté par le Conseil Municipal du 30 Juin 2021,  
**CONSIDERANT** qu'en raison d'un feu d'artifice organisé par la Ville, il est nécessaire de réglementer le stationnement et la circulation dans le **PARC JEAN DECESARI RUE CLAUDE PERNES, DU SAMEDI 16 SEPTEMBRE A 6H00 AU DIMANCHE 17 SEPTEMBRE 2023 A 8H30,**  
**SUR PROPOSITION** de Monsieur le Directeur des espaces publics,

**ARRETE**

**Article 1 :** Le parc Jean DECESARI sera fermé et réservé pour le feu d'artifice, sauf pour les véhicules de secours, d'urgence et d'intérêt général, du samedi 16 septembre à 6h00 au dimanche 17 septembre 2023 à 8h30.

**Article 2 :** La signalisation conforme au Code de la Route sera mise en place par les services de la Ville, sous contrôle du service voirie et réseaux divers.

**Article 3 :** Toute infraction au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

**Article 4 :** Les services de Gendarmerie et de Police sont habilités à prendre toutes dispositions modificatives et complémentaires pour l'exécution du présent arrêté.

**Article 5 :** le présent arrêté sera affiché et transmis :

**Pour exécution :**

- À Monsieur le Directeur Général des Services de Rosny-sous-Bois,
- À Monsieur le Commissaire de Police de Rosny-sous-Bois,
- À Monsieur le Directeur de la Police Municipale de Rosny-sous-Bois,

**Pour information :**

- À Monsieur l'Adjudant commandant la Brigade de Gendarmerie,
- À Monsieur le Capitaine commandant la Compagnie du Régiment de Sapeurs-Pompiers.

Le présent arrêté sera inscrit au registre des arrêtés municipaux.

Fait à Rosny-sous-Bois, le 14 août 2023.

Pour le Maire et par délégation,  
Le 10<sup>ème</sup> Adjoint au Maire



Sabah BAKIR